

ACDDP

Prêt de matériel scénique

agence
culturelle
départementale
cultureordogne.fr

Dordogne
PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT D'ORDOINE

Pôle de
ressources
techniques

LE PARC DE MATÉRIEL de l'ACDDP a déménagé.

Il est situé désormais dans la Zone Industrielle de Gravelle à Annesse-et-Beaulieu.

LE PÔLE DE RESSOURCES TECHNIQUES est composé d'un directeur technique, d'un régisseur spectacle vivant, d'un régisseur arts visuels et d'une assistante.

LE MATÉRIEL est mis à disposition gratuitement pour des équipes professionnelles et amateurs dans le cadre de projets spectacle vivant et/ou des arts visuels en collaboration avec l'Agence culturelle*.



*L'ACDDP est un établissement public local à caractère administratif régi notamment par les articles L 2221-1 à L 2221-10 , L 1412-2 à R 1412-3 et R 2221-1 à R 2221-62 du Code général des Collectivités Territoriales (CGPPP). Elle a pour objet de favoriser et de promouvoir la création, la production et la diffusion artistique dans tous les domaines et de contribuer au développement culturel des territoires. Afin de remplir les objectifs et les missions qui lui sont confiés, elle est amenée à mettre à disposition y compris par voie de location (selon leur nature juridique : domaine public ou domaine privé) divers matériels dans les conditions ci-après exposées.

Conditions générales de partenariat

ARTICLE PREMIER - CHAMP D'APPLICATION

Le prêt de matériel scénique est réservée aux collectivités territoriales, aux établissements publics de coopération intercommunale, aux organismes publics divers et aux associations loi 1901 oeuvrant dans le sens de la création, la diffusion, l'animation et la formation artistique et culturelle par le biais de manifestations organisées sur le département de la Dordogne, à l'exclusion de tout usage privé. L'Agence culturelle départementale se réserve le droit de refuser toute personne non à jour de ses facturations dues à la détérioration ou à la perte de matériel.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION

Préalablement à toute demande, l'utilisateur procédera à toutes démarches administratives afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour organiser sa manifestation.

Il est strictement interdit de sous-louer le matériel et ses accessoires et de consentir ou laisser acquérir de quelconques droits sur le matériel.

Il devra être mentionné sur tout support de communication relatif à la manifestation la mention « Avec le concours de l'Agence culturelle Départementale Dordogne-Périgord »

ARTICLE 3 - DUREE

Le prêt de matériel scénique est réalisée pour la durée indiquée sur l'avis de mise à disposition, comprenant la date d'enlèvement et de retour du matériel. A titre exceptionnel, une prolongation pourra être consentie sous réserve de la disponibilité du matériel.

ARTICLE 4 - RESERVATION

A réception de l'avis par l'utilisateur, la réservation de matériel est considérée ferme pour une durée de 15 jours. Au-delà de ce délai, en l'absence de retour de l'avis de mise à disposition, le matériel ne sera plus réservé.

ARTICLE 5 - ANNULATION

L'annulation de la réservation, du fait de l'utilisateur, devra être signifiée par courrier et/ou mail 10 jours ouvrables avant la date prévue de l'enlèvement.

ARTICLE 6 - ENLEVEMENT ET RESTITUTION

La date d'enlèvement et de restitution du matériel sont fixés par l'Agence culturelle départementale.

Lors de la prise en charge du matériel, un état contradictoire sera établi entre les parties. Le retour du matériel fera également l'objet d'un état contradictoire pour déterminer les remises en état nécessaires et dont les frais incomberont à l'utilisateur. Lors de la prise en charge du matériel et du retour, l'utilisateur devra prévoir le personnel nécessaire et qualifié.

Le transport devra s'effectuer dans des véhicules adaptés au poids et au volume des matériels et accessoires empruntés. Le matériel devra être transporté dans son conditionnement. L'Agence culturelle départementale se réserve le droit d'interdire la sortie du matériel et de ses accessoires si elle estime que les conditions de transport présentent un risque pour le matériel.

Tout retard dans la restitution du matériel fera l'objet d'une pénalité d'un montant de 20 euros par jour de retard.

ARTICLE 7- INSTALLATION ET MONTAGE

Dans le cadre d'un prêt de matériel, l'utilisateur s'engage :

- A installer le matériel emprunté à l'emplacement désigné préalablement à l'Agence culturelle départementale.
- A prendre à sa charge le transport du matériel sur place et les évènements

tuels frais consécutifs au montage.

- A confier l'utilisation du matériel à du personnel qualifié.
- A ne pas apporter de modification ou de transformation au matériel loué.
- A confier le montage des installations électriques à une entreprise ou à défaut placé sous la responsabilité d'un technicien ayant les qualifications requises.
- A installer le matériel scénique conformément à la réglementation en vigueur.
- A fournir l'énergie adaptée au matériel emprunté.

L'utilisateur devra :

- Organiser la prise en charge des lieux de son événement afin que l'Agence culturelle départementale dispose d'un temps suffisant pour procéder à l'installation du matériel.
 - Prendre à sa charge la manutention lors du chargement et du déchargement entre les véhicules et les lieux de l'enlèvement.
- Dans tous les cas le personnel fourni par l'utilisateur sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITE ET ASSURANCE

L'utilisateur reconnaît avoir pris les garanties d'assurances couvrant tous les risques de sinistres pouvant résulter de son activité et notamment :

- Une police de Responsabilité Civile Organisateur.
 - Une police d'assurance couvrant tous dommages subis par le matériel ou causés aux tiers par ledit matériel. Cette police d'assurance devra également couvrir le vol et assurer le remplacement du matériel à l'identique, valeur à neuf.
 - Toute police de responsabilité civile nécessaire aux activités de l'utilisateur.
- L'utilisateur s'engage à informer l'Agence culturelle départementale de tout dommage survenu au matériel.

ARTICLE 9 – RESILIATION

L'Agence culturelle départementale pourra mettre fin unilatéralement sans indemnité à la mise à disposition avant son terme pour des motifs tirés de l'intérêt général.

A défaut par l'utilisateur d'exécuter l'une des clauses, charges et conditions des présentes, la résiliation de la mise à disposition sera encourue de plein droit immédiatement et sans mise en demeure d'exécuter.

ARTICLE 10 – MODALITE DE REGLEMENT

La liste du matériel est consultable sur le site internet de l'Agence culturelle départementale à la rubrique « Ressource / Assistance technique ».

Toute demande est à adresser à :

**Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord
2 place Hoche - 24000 Périgueux
ou par mail à : materiel@cultureurdordogne.fr**

ARTICLE 11 – ACCEPTATION

Le renvoi du présent avis de mise à disposition signé et complété par l'utilisateur vaut agrément exprès et acceptation des présentes conditions par lui, qui déclare et reconnaît en avoir parfaite connaissance.

Matériel scénique

valeur en Euros
de remplacement

STRUCTURE ALUMINIUM ET LEVAGE

structure triangulée 400 Stacco à goupille (longueur de 2m) (le m.linéaire)	212,00
structure carrée 290 mm Eurotruss FD34 (longueur 2 m /1,50m /1,00m) (le m.linéaire)	152,00
angle 4 directions eurotruss FD34.....	420,00
angle 5 directions eurotruss FD34.....	527,00
platine de sol FD34 / (diam:1,00m -99kg	588,00
piéd à treuil parapluie MT400 CMU: 80Kg / Ht 4,00m / embase 1,50m*1,50m	595,00
piéd à treuil TE 04 / TE 03 CMU: 100kg / Ht 3,60m / embase 1,50m*1,50m	595,00
piéd à treuil Work LW 265 CMU: 220Kg / Ht 6,50 m / embase 2,50 m*2,50m	1390,00

ACCESSOIRES LEVAGE

tête de pied TM400 pour structure FD34	70,00
tête de pied TM400 en T (6 projecteurs).....	50,00
tête de pied TE04 pour structure FD34 - Stacco 400.....	65,00
tête de pied TE04 pour tube aluminium diam. 49,9mm	50,00
tête de pieds Works 265 pour structure FD34.....	58,00
tête de pieds Works 265 pour tube aluminium diam. 49,9mm	50,00
tubes aluminium L: 3m diam. 49,9mm (6 projecteurs).....	46,00

PRATICABLE - SCENE

praticables d'intérieur 2,00m * 1,00m	275,00
piéd fixe 20 cm / 30-40 /40-60 / 60-100	25/84/101

Les praticables s'utilisent uniquement en intérieur. Pour une autre utilisation, NOUS CONSULTER

attache/agraphe de piéd.....	16,00
garde-corps pour praticables (le m linéaire).....	101,00
escalier de 4 marches (la marche)	415,00
main courantes escalier 4 marches	220,00
module de scène (min 6 m ²) Ht max:0,90m CMU 290Kg/m ²	706,00

Utilisation : Restituer le matériel conditionné tel qu'il est fourni sous peine de le faire au retour.

Les lois, décrets et normes en vigueur doivent être respectés pour toute installation.

Les chargements, montages et démontages doivent être obligatoirement réalisés par du personnel compétent dûment habilité.

L'ensemble des structures scéniques s'installe sur un sol plat et stabilisé. Il est interdit de les surcharger.

Lors de votre commande, préciser :

le lieu du montage (extérieur ou intérieur), les accès de livraison, le nombre de places souhaitées, la nature du sol sur lequel sera monté le gradin et/ou la scène (asphalte, pelouse, pavés, plancher...), la planéité du sol. Fournir un plan à l'échelle du site avec positionnement des gradins et/ou la scène.

Structure aluminium et levage :

Le montage et l'installation des structures porteuses sont sous la responsabilité du monteur-installateur. Par conséquent, ce type de matériel doit obligatoirement être installé par un technicien compétent.

Les praticables s'utilisent exclusivement en intérieur : Il est interdit de clouer, visser ou peindre les plateaux.

Rideaux-tapis de danse-lumières

valeur en Euros
de remplacement

RIDEAUX - TAPIS DE DANSE

pendrillons velours chopin M1 2,70m * 4,00m Ht	277,00
pendrillons velours chopin M1 1,30m * 4,00m Ht	138,00
pendrillons velours chopin M1 2,70m * 6,10m Ht	416,00
pendrillons velours chopin M1 1,30m * 6,10m Ht	208,00
frise velours chopin M1 9,70* 1,00m Ht	348,00
frise velours chopin M1 12,00m * 1,00m Ht	392,00
tapis de danse noir (9 m * 1,50 m (le rouleau)	270,00

PUPITRE MANUEL ET A MÉMOIRE

pupitre à mémoire Avab Presto 60 circuits DMX 512 / lampe de régie	640,00
pupitre à mémoire et manuel ADB Cantor 24/96 circuits/ DMX 512 / lampe de régie	5 350,00
pupitre à mémoire et manuel ADB Domino 24/48 circuits/ DMX 512 / lampe de régie	2 610,00
pupitre à mémoire et manuel ADB Maxim 12/24 circuits/ DMX 512 / lampe de régie	2 674,00

GRADATEURS

gradateur RVE, 24 * 3kw / DMX 512 / 0-10v soca	6 430,00
gradateur ADB 24 * 3kw / DMX 512	10 117,00
gradateur ADB 12 * 3Kw / DMX 512	5 200,00
gradateur RVE Stager 6*2KW/DMX 512 / cable alim P17-32A / Epanoui/ monophasé à la demande	950,00

CÂBLAGE LUMIÈRE, ARMOIRE ÉLECTRIQUE, ALIMENTATION DE PUISSANCE

prolongateur / 16 A / 3 * 2,5mm ² / 10m	55,00
multipaire 15m / 6 paires / 16 A	470,00
doublettes / 16 A / 3 * 2,5mm ² / 1m	51,00
câble d'alimentation épanoui / 5 * 10mm ² / 25m sur touret / 40A max	180,00
câble d'alimentation épanoui / 5 * 16mm ² / 40m sur touret / 60A max	374,00
câble d'alimentation épanoui / 5 * 25mm ² / 40m sur touret / 125A max	581,00
câble alimentation P 17- 32 A épanoui 10 m	130,00
câble alimentation P 17- 63 A épanoui 10 m	135,00
câble alimentation P 17- 125 A épanoui 10 m	290,00
prolongateur / tétrapolaire P17- 32A / 10m	140,00
prolongateur / tétrapolaire P17- 63A / 10m	170,00
prolongateur / tétrapolaire P17 - 125A / 10m	455,00
armoire 3 * 125A 30mA sortie sur P17: (1 * 125A + 2 * 63A + 6 PC * 16A) + alimentation	3 280,00
armoire 3 * 63A 30mA sorties sur P17:(2 * 63A + 1 * 32A + 6 PC * 16A) + alimentation	1 050,00

CÂBLAGE DMX 512

câble télécommande DMX 512 - 5 broches de 1 m	40,00
câble télécommande DMX 512 - 5 broches de 5 m	48,00
câble télécommande DMX 512 - 5 broches de 10 m	56,00
touret DMX 512 - 30 m	95,00
touret DMX 512 - 50 m	135,00

PROJECTEURS DE THÉÂTRE

projecteur de théâtre PC 2000w ADB	540,00
projecteur de théâtre 1000w Strand lentille martelée	250,00
projecteur de théâtre 650w ADB lentille martelée	260,00
projecteur oxo multipars 575w	118,00
PAR 64 1000w	50,00
Barres de 6 PARS 64 courts	308,00
PAR 36 (F1) 30w/6v	18,00
PAR 30 100w/220v	17,00
cycliode asymétrique 1000w SELECON	325,00
MX 500w (quartz)	35,00
découpe courte 800w ADB 22° / 50° warp	815,00
découpe courte 1000w ADB 15° / 42° DW 104	820,00
découpe courte 1000w ADB 15° / 38° DW 105	820,00
découpe courte 2000w Juliat 714s	1 200,00
Mini brute (2 * 110v/650w) faisceau large (FL 1300)	110,00
rampe T10 (10 dichroïques 75w/24v)	155,00
rampe fluorescent SOLO PRO MK2 DMX 512 (tube lumière du jour ou lumière noire)	510,00

PROJECTEURS ÉCLAIRAGE DÉCORATION

découpe mini-mole BT 24v / 75w transformateur incorporé	230,00
guirlandes lumineuses 25 m - lampes non fournies	146,00



Rideaux-tapis de danse-lumières

Utilisation : Restituer le matériel conditionné comme on vous le livre sous peine de le faire au retour.

Les lois, décrets et normes en vigueur doivent être respectés pour toute installation.

Les chargements, montages et démontages doivent être obligatoirement réalisés par du personnel compétent dûment habilité.

Toute installation électrique provisoire devra être réalisée par un technicien compétent et dûment habilité. Elle devra être contrôlée par un organisme agréé.

Toute installation doit impérativement comporter une protection générale par différentiel en amont du montage.

Tous nos projecteurs sont livrés avec crochet, élingue de sécurité et porte filtre.

Les sections de câbles de puissance sont données en fonction d'une puissance précisée en Ampères, au-delà de ces distances nous consulter.

Sur les armoires, toutes les connectiques entrées et sorties sont au format P17 Legrand.

Tester toujours votre installation : en tétraphasé, le neutre a son importance, avant de mettre sous tension mesurer avec un voltmètre les tensions, à savoir : 380V entre phase, 220V entre phase et neutre ainsi qu'entre phase et terre.

Les poursuites, les lumières noires, ne se graduent pas. Brancher ces sources en direct sur le secteur et non pas sur les gradateurs.

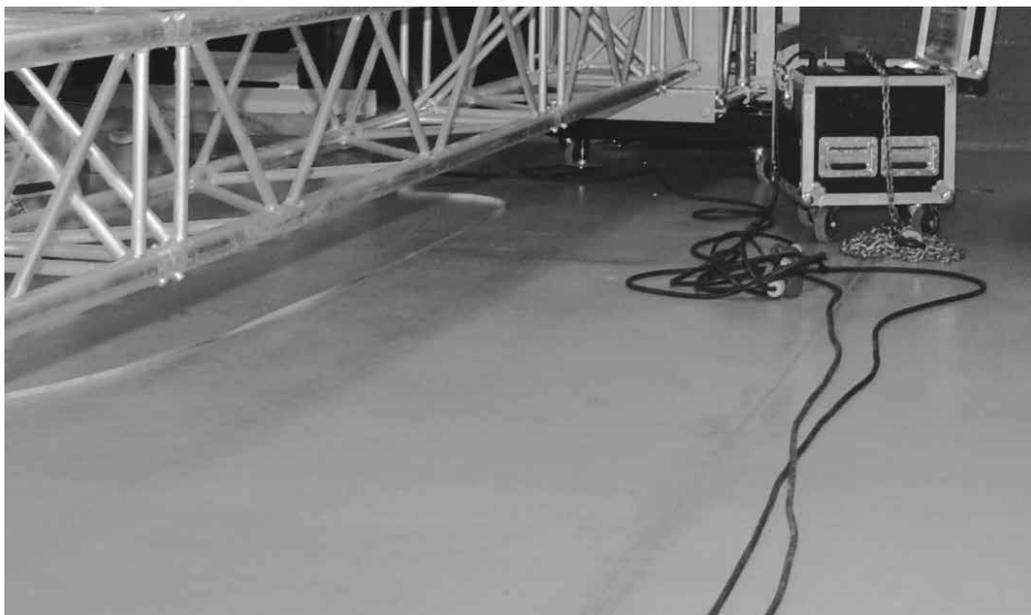
Lors de votre commande préciser :

La longueur du câble d'alimentation des gradateurs (secteur-gradateur).

La longueur du câble de télécommande (pupitre-gradateur).

Rideaux - Tapis de danse :

Les rideaux s'utilisent **exclusivement en intérieur**. Il est interdit de les coudre et d'utiliser des adhésifs sur les rideaux, utiliser des pinces spéciales. Les tapis de danse sont fragiles, utiliser de l'adhésif spécial «tapis de danse». N'oublier pas de les nettoyer avant de les rouler.



Machine effet consommables accessoires

valeur en Euros
de remplacement

ACCESSOIRES PROJECTEURS

porte gobo ADB DW	18,00
iris ADB DW	125,00
iris/ porte gobo ADB warp	186,00

PROJECTEUR DE POURSUITE

poursuite 400w Scénélux + pied + fly	2 500,00
poursuite HMI 575w Scénélux + pied + fly	3 500,00

MACHINE ET EFFETS

stroboscope 1500w DTS DMX 512	354,00
machine à fumée smotec 1000 Contest DMX 512 + produit à fumée	393,00
machine à fumée magnum Pro 2000 martin DMX 512 + produit à fumée	491,00

CONSOMMABLES

gélatine pour projecteur	0,50 €
adhésif tapis de danse	5,00 €

PIEDS ET ACCESSOIRES

pied parapluie Crémer CMU : 30kg / Ht : 2,50m	25,00
pied parapluie Manfroto CMU : 10kg / Ht : 3,50m	102,00
pied parapluie Cinéma CMU : 30kg / Ht : 3,50m	95,00
pied parapluie S04 acier CMU : 60kg / Ht : 2,50m /3,50m	184,00
rallonge pied S04	42,00
barre de couplages 2 L : 1m	30,00
barre de couplages 4 L : 1,5m	35,00
platine de sol pour projecteur 300 * 300	30,00

Sonorisation accessoires

valeur en Euros
de remplacement

TABLE DE MIXAGE

console Midas venice 240 - 16/4/2	4 066,00
console Yamaha MG//FX 16/4/2	700,00
console Yamaha MG//FX 12/2/2	585,00

AMPLIFICATEUR

amplificateur stéréo Martin MA 1400 2 * 400 w sous 8 ohms.....	1 650,00
--	----------

SYSTÈME DE DIFFUSION

enceinte Martin F8 150W / 93dB/1w/1m/ 8ohms (l'unité).....	660,00
enceinte Martin F12 300W / 97dB/1w/1m/ 8ohms (l'unité)	1 170,00
enceinte Martin Sub basse S15 / amplificateur / filtre Martin Audio F12 // S15 (l'unité)	3 947,00

LECTEUR

platine stéréo Tascam CD 01 pro auto-cue et auto-pause	1 236,00
--	----------

MICRO

micro UHF Shure SLX - SM 58 micro mains (piles non fournies)	1 700,00
micro dynamique : SM 57 - SM 58 - Béta 52- Bayer M 88	155,00
micro statique : AKG C 535 - AKG C 451 - SM 81 - Béta 91	390,00

BOITE DE DIRECT

boîte de direct //DI	160,00
----------------------------	--------

CÂBLAGE AUDIO

prolongateur HP speakon 10 m	31,51
adaptateur speakon	4,55
prolongateur micro XLR - 10 m	28,00
multipaire 8 paires XLR - 25 m	318,00
multipaire 16 entrées 4 sorties XLR - 30 m	850,00

ACCESSOIRE

perchette micro	47,00
ped de sol perchette	65,00
ped enceinte	245,00
pupitre d'orchestre + éclairage	70,00

Sonorisation

Utilisation : Restituer le matériel conditionné comme on vous le livre sous peine de le faire au retour.

Les lois, décrets et normes doivent être respectés pour toute installation.

Les chargements, montages et démontages **doivent être obligatoirement réalisés par du personnel compétent dûment habilité.**

Le matériel de sonorisation proposé, répond exclusivement à une utilisation de type conférence ou diffusion dans le cadre d'un spectacle de nature théâtrale.

Pour une autre utilisation, nous consulter.

Toute installation électrique provisoire devra être réalisée par un **technicien compétent et dûment habilité**. Elle devra être contrôlée par un organisme agréé.

Le technicien utilisateur devra **impérativement** se présenter pour le retrait et la restitution du matériel.

La mise en service et l'extinction d'un système de sonorisation suit un processus très précis.



Plan d'accès

Parc de matériel

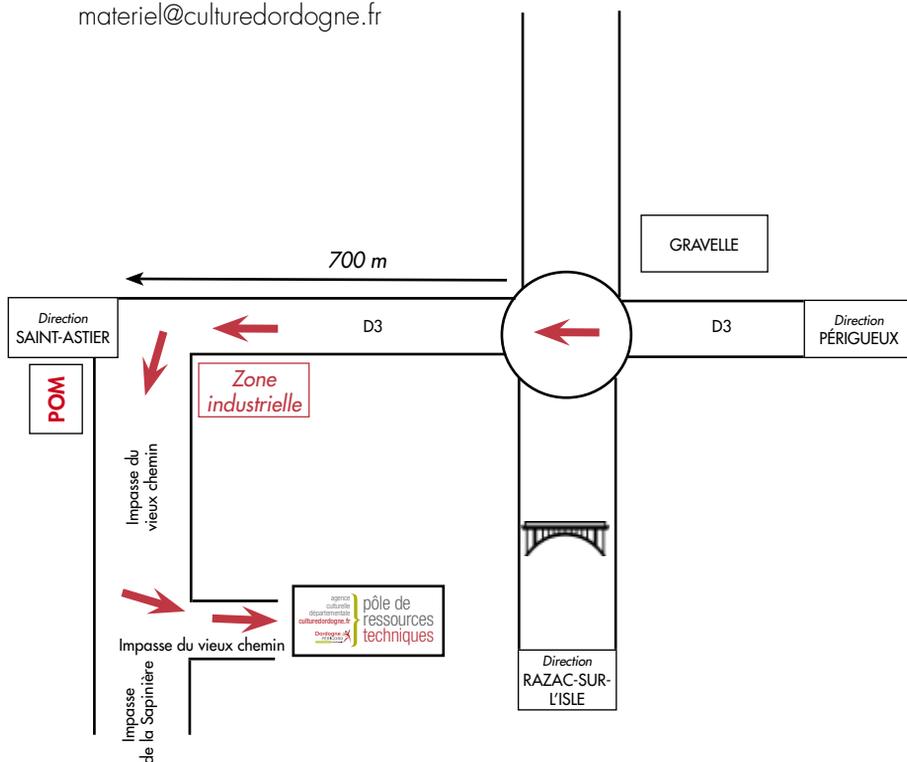
Zone industrielle de Gravelle

Impasse du vieux chemin

24430 Annesse-et-Beaulieu

Tel. : 05 53 06 40 24

materiel@cultureordogne.fr





Parc de matériel

Zone industrielle de Gravelle
Impasse du Vieux Chemin
24 430 Annesse-et-Beaulieu

Tel. : 05 53 06 40 24

mail : materiel@culturedordogne.fr

Agence culturelle départementale

Dordogne-Périgord

Pôle de ressources techniques

Espace culturel François Mitterrand

2, place Hoche

24000 Périgueux

Tel. : 05 53 06 40 00

www.culturedordogne.fr



agence
culturelle
départementale
culturedordogne.fr

